

Dernière chance pour le paritarisme de gestion

Le paritarisme de gestion : quésaco ?

Retraite, chômage, maladie, logement, formation professionnelle : derrière chacun de ces volets du modèle social français se cache le paritarisme de gestion. Un système dans lequel ce sont les syndicats, représentants des salariés et des employeurs, qui sont aux commandes.

Concrètement, cela signifie qu'ils décident des orientations et assurent la gestion des organismes chargés de ces missions d'intérêt général - l'Unédic pour l'assurance-chômage ou l'Agirc-Arrco pour les retraites complémentaires, par exemple -. C'est ce qu'on appelle le paritarisme de gestion.

Savez-vous comment sont gérés vos droits ?



Le terme est méconnu, mais la réalité qu'il recouvre est centrale tant il structure la vie sociale et syndicale de notre pays.

On estime que les organismes paritaires emploient près de 100 000 salariés et qu'au total, près de 150 milliards d'euros sont gérés dans le cadre du paritarisme de gestion. On trouve dans cette enveloppe les montants suivants :

Domaine	Montants gérés par les partenaires sociaux	Organismes paritaires
Retraites		

complémentaires	58,6 milliards d'euros	Agirc-Arrco
Assurance- chômage	35 milliards d'euros	Unédic
Formation professionnelle	13,75 milliards d'euros	OPCA, FPSPP, OPACIF, COPANEF et COPAREF, CPNE de branches AFPA
Prévoyance	13,1 milliards d'euros	Instituts de prévoyance
Logement	4 milliards d'euros	Action Logement (ex : "1% Logement")

Source : Institut Montaigne, sur la base de l'ANI du 17 février 2012 principalement